



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2022

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVRARD Sophie, RITTER Annie, SCHMIDT Aurélie, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, MULLER Olivier, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale et Madame CAQUELIN Nathalie, Adjointe Administrative

Ordre du jour :

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 28 février 2022 :

1. Vote du compte de gestion 2021
2. Vote du compte administratif 2021
3. Affectation de résultats
4. Vote du budget primitif 2022
5. Vote des taux d'imposition 2022
6. Vote des subventions 2022
7. Autorisation de signature par Madame le Maire de la convention financière avec l'Eurométropole de Strasbourg pour le remboursement échelonné du trop-perçu de taxe d'aménagement
8. Organisation des permanences au bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Divers et comptes rendus

Les points 4 et 5 ont été inversés dans la mise en œuvre du débat (contrairement à la convocation).

1. Vote du compte de gestion 2021 (délibération n° 15/2022)

L'Adjoint au Maire en charge des finances, Monsieur Lucien KRATZ, expose les résultats de l'exécution du budget 2021.

Le compte de gestion présente les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : 1 017 797,67 €
- Section d'investissement : -200 558,98 €

Soit un excédent global de 817 238,69€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2021

(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

2. Vote du compte administratif 2021 (délibération n° 16/2022)

Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Lucien KRATZ, expose les résultats de l'exécution budgétaire 2021.

Le compte administratif 2021 présente les mêmes résultats que le compte de gestion 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2021
(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

3. Affectation de résultats (délibération n° 17/2022)

Suite aux résultats du compte administratif 2021, à savoir :

- Un déficit d'investissement de 200 558,98€
- Un excédent global de l'exercice de 817 238,69€.

le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats au budget primitif 2022 de la manière suivante :

- Au compte 1068 « report du déficit d'investissement » en recettes d'investissement pour un montant de 200 558,98€.
- Au compte 001 « report déficit d'investissement » en dépenses d'investissement pour un montant de 200 558,98€.
- Au compte 002 en recette de fonctionnement, l'excédent global de l'exercice de 817 238,69€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'affectation de résultats telle que susmentionnée
(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

4. Vote des taux d'imposition 2022 (délibération n° 18/2022)

Par délibération du 9 avril 2021, Le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- | | | |
|---|--|--------|
| - | Taxe sur le foncier bâti (TFPB) : | 28,30% |
| - | Taxe sur le foncier non bâti (TFNPB) : | 46,00% |

Madame le Maire sur proposition de la Commission Finances propose de reconduire les taux identiques à 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter pour 2022 à :
 - Taxe sur le foncier bâti (TFPB) : 28,30%
 - Taxe sur le foncier non bâti (TFNPB) : 46,00%
- (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

5. Vote du budget primitif 2022 (délibération n° 19/2022)

Madame le Maire présente ses propositions budgétaires pour l'année 2022.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	1 699 688,69€
<u>Section d'investissement</u> :	7 109 325,67€

Section FONCTIONNEMENT		
Intitulés	Dépenses	Recettes
Réelles	699 800,00€	882 450,00€
Affectations	999 888,69€	817 238,69€
Total FONCTIONNEMENT	1 699 688,69€	1 699 688,69€

L'équilibre des Dépenses et des Recettes est respecté en section de Fonctionnement

Section INVESTISSEMENT		
Intitulés	Dépenses	Recettes
Réelles	6 306 637,16€	5 908 878,00 €
Restes à réaliser	602 129,53€	/
Affectation	200 558,98€	200 558,98€
Affectation 021/023	/	999 888,69€
Total INVESTISSEMENT	7 109 325,67€	7 109 325,67€

L'équilibre des Dépenses et des Recettes est respecté en section d'Investissement

Le montant prévisionnel de l'emprunt est fixé à 2 500 000€ pour le projet de rénovation de la salle polyvalente et de construction accolée du périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de voter le budget primitif 2022 tel que susmentionné
(pour : 14 ; contre : 1 ; abstention : 0)

Monsieur NIEDERST Jean-Louis vote contre car il souhaite la mise en place d'un tableau global prévisionnel et pluriannuel des dépenses.

6. Vote des subventions 2022 (délibération n° 20/2022)

Pour l'année 2022, Madame le Maire propose de fixer les subventions aux montants suivants :

Bénéficiaire	Montant
Donneurs de sang Achenheim	100€
Association Foncière (reversement recettes de location de chasse)	1000€
Société de musique Harmonie Sirène (fête nationale)	210€
Amicale Sapeurs-Pompiers (fête nationale)	210€
Paroisse Protestante	210€
Communauté Catholique	210€
Groupement des Ecoles de Musique GEM Les Châteaux	60€/élève résident Breuschwickersheim inscrit à la rentrée de l'année 2022-23 (montant maximal annuel de 600€)
Ecole de tennis	20€/élève résident Breuschwickersheim
Amicale des pêcheurs (pêche des élèves du RPI)	200€
Classes transplantées	6€/jour/enfant résident Breuschwickersheim

Coopérative de l'école élémentaire pour petites fournitures	200€/classe
Coopérative de l'école maternelle pour petites fournitures	200€/classe
Santé bucco-dentaire	1,37€/enfant de petite et moyenne section

Étant précisé que les subventions ne seront versées qu'en cas de réalisation de la manifestation/de l'action.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de fixer les subventions telles que susmentionnées
(pour : 15 ; contre : 0; abstention : 0)

7. Autorisation de signature par Madame le Maire de la convention financière avec l'Eurométropole de Strasbourg pour le remboursement échelonné du trop-perçu de taxe d'aménagement (délibération n° 21/2022)

Vu la nécessité de signer la convention financière avec l'Eurométropole de Strasbourg pour le remboursement échelonné du trop-perçu de taxe d'aménagement suite à l'erreur de paramétrage de la DDT,

Vu la délibération n° 19/2020 du 25 mai 2020 précisant les compétences transférées par le Conseil Municipal à Madame le Maire, vu qu'elle ne prévoit pas de délégation en matière de dettes, Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention qui entraîne un engagement financier (assimilé à une dette) de la Commune.

Les sommes suivantes restent à solder :

Somme totale due	59 870
Compensation via les sommes bloquées	4 108
Compensation via les autorisations non taxées	8 284
Solde à rembourser	47 478

Ainsi par ladite convention, la Commune s'engage à verser au comptable public de l'Eurométropole de Strasbourg le solde à rembourser sur 4 ans, selon les modalités suivantes :

- 11 870 € au plus tard le 15 novembre 2022 ;
- 11 870 € au plus tard le 15 novembre 2023 ;
- 11 870 € au plus tard le 15 novembre 2024 ;
- 11 868 € au plus tard le 15 novembre 2025 ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer au nom de la Commune la convention susmentionnée.
(pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

8. Organisation des permanences au bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 (délibération n° 22/2022)

Vu la tenue des élections présidentielles les 10 et 24 avril prochain où le bureau de vote se trouvant à l'école élémentaire sera ouvert de 8h00 à 19h00, il convient de composer les groupes pour la tenue du bureau de vote,

Ainsi les membres du Conseil Municipal s'expriment sur la tenue du bureau de vote selon la répartition suivante :

	Scrutin du dimanche 10 avril 2022	Scrutin du dimanche 24 avril 2022
--	-----------------------------------	-----------------------------------

7h45-10h15	Etienne BRUN, Sophie OUVRARD, Annie DIEMER, Doris TERNOY	Etienne BRUN, Sophie OUVRARD, Aurélie SCHMIDT, Doris TERNOY
10h15-12h45	Daniel SEIFERT, Olivier MULLER, Anne RITTER, Aurélie SCHMIDT	Daniel SEIFERT, Olivier MULLER, Anne RITTER, Annie DIEMER
12h45-15h15	Patrick ZEISSLOFF, Jean MEYER, Lucien KRATZ	Patrick ZEISSLOFF, Jean MEYER, Lucien KRATZ
15h15-17h45	Emmanuel MEPIEL, Sylvie ARBOGAST, Odile BIRGY	Emmanuel MEPIEL, Sylvie ARBOGAST, Odile BIRGY
17h45-fin du dépouillement	Jean-Louis NIEDERST, Sylvie ARBOGAST, Doris TERNOY	Jean-Louis NIEDERST, Sylvie ARBOGAST, Doris TERNOY
Personnes complémentaires pour dépouillement (à compter de 19h00)	Anne RITTER, Emmanuel MEPIEL, Lucien KRATZ, Annie DIEMER, Sophie OUVRARD, Odile BIRGY, Etienne BRUN, Jean MEYER	Anne RITTER, Emmanuel MEPIEL, Lucien KRATZ, Annie DIEMER, Sophie OUVRARD, Etienne BRUN, Jean MEYER

Madame le Maire est Présidente du bureau de vote. Cependant, en son absence, ses Adjoints se relayeront à la fonction de Président du bureau de vote.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour la répartition susmentionnée

Divers :

❖ Comptes rendus des réunions et points divers :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :
 - Une cérémonie de dépôt de gerbe sera organisée au monument aux morts le dimanche 8 mai 2022 à 11h00 en présence du Conseil Municipal des Jeunes.
 - Une demande d'installation d'un stand de vente boucherie-charcuterie a été adressée à la Mairie. Le Conseil est d'accord.
- Madame le Maire informe le Conseil que le mémoire en défense dans le cadre du recours contre le permis de construire GIPA/SCI de la Bruche a été déposé auprès du Tribunal Administratif en début de semaine.
- La journée écocitoyenne organisée par la Commune a été fixée au dimanche 26 juin 2022 dans la cour de l'école élémentaire. L'horaire sera précisé ultérieurement.
- Madame le Maire informe le Conseil du rdv avec le demandeur de station taxi. Des confirmations sont demandées et le point sera revu au Conseil suivant.
- Madame Anne RITTER fait le point sur la collecte de dons pour l'Ukraine.

Madame le Maire clôt la séance à 21h15.